



# *SNTRS Informations*

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

---

N°129 du 3 avril 2008

## *SOMMAIRE*

- Compte rendu de la rencontre avec la Présidente du CNRS du 25 mars 2008
- Rencontre avec le DG du CNRS et les Organisations syndicales du 26 mars 2008
- Compte rendu du Conseil d'Administration de l'INSERM du 27 mars 2008
- Compte rendu du Conseil d'Administration du CNRS du 27 mars 2008
- Compte rendu de la réunion entre les syndicats des EPST et la Ministre de la Recherche du 1er avril 2008

## *Compte-rendu de l'entrevue entre les élus du conseil d'administration du CNRS et Catherine Bréchnignac*

Rencontre le 25 mars 2008 d'une délégation intersyndicale (SNTRS-CGT, SNCS et SNESUP—FSU, SNPRES-FO et SLU) avec Catherine Bréchnignac, Présidente du CNRS

Le SNTRS-CGT était représenté par Michel PIERRE

### **Conseil d'Administration du CNRS du 27 mars 2008**

La Présidente à la demande des syndicats, a accepté de mettre à l'ordre du jour un point d'information sur le Schéma Stratégique qui doit être adopté au CA du 19 juin 2008. Les orientations scientifiques retenues dans le document préparé l'an dernier ne seront pas modifiées. Les principes de politique générale définis par la ministre dans sa lettre de mission adressée à C.Bréchnignac seront traduits dans le Schéma Stratégique du CNRS. C. Bréchnignac a demandé que la lettre de mission soit rendue publique. Il est convenu que les syndicats qui ont appelé au rassemblement des personnels au siège du CNRS le 27 mars, seront reçus aux environs de 10h 40 par le CA.

### **Les projets de réforme du CNRS**

#### **1) La création d'Instituts selon de C.Bréchnignac.**

En réponse aux inquiétudes exprimées par la délégation, C.Bréchnignac affirme qu'il ne s'agit pas de diviser le CNRS. Les Instituts nouveaux créés sur la base des départements actuels ne seront peut-être pas des Instituts Nationaux mais des structures propres au CNRS. Seuls l'IN2P3 et l'INSU seront des Instituts Nationaux, les départements correspondants étant supprimés. Ces Instituts auront comme mission la gestion des labos de leur secteur et des programmes pour mettre en œuvre l'interdisciplinarité.

Il y aura des fonctions transverses au niveau de la Direction Générale : la politique internationale et les ressources humaines (les ITA seront gérés par métiers). Les Instituts auront des Conseils Scientifiques comme les actuels départements.

Les contours des Départements devront être révisés selon C.Bréchnignac. Trois problèmes principaux : EDD, SDV et SHS.

**Pour EDD**, qui sera centré sur le développement durable avec un aspect action, il y a eu des difficultés avec l'INRA qui voulait regrouper toute la biologie concernée par ce thème. Le CNRS n'est pas d'accord. Les choses semblent évoluer positivement.

**Pour SDV**, le CNRS a obtenu de pouvoir nommer un directeur d'Institut (Netter, un Professeur de Médecine). Le Biomédical sera piloté par les Instituts Nationaux de l'INSERM qui associera tous les 15 jours à son Comité de direction un représentant de SDV du CNRS, de l'INRA et des Sciences du Vivant du CEA. Des ajustements sont envisagés avec l'INSERM pour les équipes liées à la Clinique. La situation des chercheurs CNRS dans les équipes INSERM (500) et réciproquement (300) devra être examinée.

**Le CNRS aura un Institut SHS.** Il y a eu des pressions pour qu'un tel Institut ne soit pas créé. C.Bréchnignac pense que le CNRS va devoir faire des choix dans ce secteur, car il ne peut pas tout soutenir à moyens constants. Il restera notamment dans les domaines qui nécessitent des moyens lourds ou qui se sont fortement structurés : pays asiatiques, archéologie en particulier en liaison avec l'INRAP,... Là où il reste beaucoup d'isolés, le CNRS pourrait se replier au profit des Universités : droit, philosophie, une partie de l'économie, une partie de la Sociologie, une partie de l'histoire (médiévistes...). Devant les protestations de la délégation, C.Bréchnignac a convenu que cela posait des problèmes mais a redit que le CNRS ne pourrait pas tout faire à moyens constants. De plus, dans ce secteur C.Bréchnignac ne veut pas se battre pour le maintien des multitelles qui concernent les universités. Elle les laissera régler leurs problèmes, mais seront-elles capables de mandater l'une d'entre elles ? Le CNRS ne s'engagera que s'il y a des budgets consolidés (attribution claires de financements et de postes par les partenaires universitaires).

*Commentaire : malgré le discours de C.Bréchignac, le risque reste d'un pré découpage du CNRS. D'autre part, nous ne devons pas accepter sans discussion les ajustements envisagés sur le biomédical et les SHS. Pour le biomédical, c'est la place de la recherche fondamentale qui est en jeu et le choix des personnes concernées doit prévaloir. Pour les SHS, nous considérons que le CNRS doit garder toute sa place et qu'il faut que l'intérêt des personnels et de la recherche soit préservés. Seul le CNRS peut structurer les domaines et des modes de travail collectif.*

*En fait, rien n'est réglé. C'est la vision de C.Bréchignac. D'une part, nous pouvons faire bouger les choses. D'autre part, les propositions du CNRS doivent être « validées » par le Ministère dans la deuxième quinzaine de mai. A suivre.*

### **Devenir des UMR**

Il y aura une tutelle nationale fondatrice (les EPST et EPIC se sont entendus sur la plupart des cas) et une tutelle régionale fondatrice (les Universités doivent s'entendre). Les non fondateurs seront des partenaires qui mandateront un fondateur national ou régional. Le CNRS est prêt à admettre un mandat unique pour la gestion y compris par une Université dès qu'elle sera capable d'assurer ce rôle. M.D'Aubert prépare un texte de consensus sur la gestion des UMR qui sera discuté vers la mi-avril par le Comité.

*Commentaire : Affaire à suivre. Il serait sans doute juste de laisser aux laboratoires le choix de leur gestionnaire.*

### **Chaires Juniors**

Il s'agira de détachements sur des postes de titulaires chercheurs (5 ans renouvelable une fois) d'enseignant-chercheurs nouvellement recrutés reçus à la fois à un concours d'une Université et à un concours chercheur du CNRS. Ce sont les lauréats qui opteront. C.Bréchignac espère parvenir rapidement à 10-20% des postes chercheurs mis au concours. Après 5 ou 10 ans de détachement, les personnes concernées reprendront un service normal à l'Université à moins d'obtenir leur intégration dans le corps des chercheurs.

*Commentaire : ce mécanisme pourrait conduire rapidement à réduire le nombre de chercheurs plein temps faisant une carrière au CNRS.*

### **Financement**

C.Bréchignac pense que l'ANR devrait financer moins de personnels et s'orienter vers des contrats sur des projets d'équipes s'inscrivant dans les orientations des établissements.

Elle veut privilégier les programmes des Instituts Nationaux plutôt que le financement récurrent. Elle compte visiblement maintenir les flux d'embauches actuels.

## **Rencontre du SNTRS-CGT avec Arnold Migus, Directeur Général du CNRS le 26 mars 2008**

A. Migus a reçu chaque organisation syndicale représentée au CTP, avant de rencontrer, le 28 avril prochain, l'ensemble des syndicats de l'organisme.

Convoqué avec C. Bréchignac par V. Péresse le matin, il est arrivé fort tard. La plus grande partie de cette réunion s'est déroulée en présence du secrétaire général du CNRS, M. Resplandy-Bernard et de la DRH, Mme d'Argouges. Le SNTRS-CGT était représenté par Michel Pierre, Daniel Steinmetz et Annick Kieffer.

### **Schéma stratégique et contrat d'objectifs du CNRS**

La ministre a demandé au CNRS que le schéma stratégique soit soumis au vote du CA du 19 juin. Il passera donc au Conseil Scientifique et au CTP début juin. Un conseil scientifique extraordinaire est programmé le 18 avril. La copie devra donc être prête entre le 15 et le 20 mai. Le principe d'un plan stratégique à 15 ans reste valable, il fixera les grandes orientations et les principes de fonctionnement. Les détails (donc les mises en œuvres concrètes) figureront dans le contrat d'objectifs qui devra être prêt avant la fin de l'année. La déclinaison budgétaire sera triennale même si le contrat d'objectifs est à 4 ans.

A une question du SNTRS sur l'application de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP, sigle à ajouter dans vos glossaires), le SG a répondu que la réflexion est partie tardivement dans l'éducation et la

recherche. Il n'y a pas encore de propositions concrètes, aucune décision n'est encore prise sur la suppression éventuelle de postes. Il faut attendre la fin du printemps.

*Commentaire : le calendrier est très serré, visiblement les instances seront court-circuitées au niveau de la réflexion. Concernant la RGPP, s'il n'y a pas encore de propositions concrètes, il reste que l'orientation globale imprimée aux organismes se comprend dans ce cadre<sup>1</sup>.*

### Comité d'Aubert

Le Comité a terminé ses travaux. Il a reçu le Comité National et des contributions de sociétés savantes (les math notamment). Il rédige un rapport de « consensus », en « convergence » avec la lettre de Péresse. On accepte qu'il n'y ait **pas de mandat unique de gestion des UMR**, il peut y en avoir plusieurs, pour ne pas désorganiser les unités. Les EPST ne signeront plus le contrat quadriennal. Celui-ci sera signé par le ministère et l'université. Puis, il y aura une convention de partenariat entre l'EPST et l'université. On limite à deux les tutelles « fondatrices » les autres étant des partenaires qui donneront des mandats de gestion à un des fondateurs. Concernant la gestion administrative, le CNRS a tenu à marquer les conditions : 1) convergence « des règles et des performances » de gestion, 2) celui qui n'est pas gestionnaire doit remplir ses obligations d'employeur, notamment en matière de personnels et d'hygiène et de sécurité, le CNRS affectera les personnels et ne mettra pas à disposition 3) transparence de la gestion.

Le SG précise que le CNRS n'a pas envoyé de textes à d'Aubert, mais il a participé au comité.

Parmi les recommandations figureront, l'harmonisation des calendriers des campagnes de mobilité. **La convention prévoira le potentiel humain du laboratoire, les échanges sur le recrutement, le remplacement des ITA et leur affectation.**

Migus, prudent, ajoutera « on verra si les universités acceptent les propositions de d'Aubert ». Il précise que les UMR à plusieurs tutelles n'existent pas qu'en SHS. Il précise qu'il y a 950 UMR. On traitera dit-il la question à la carte : si les universités veulent être patrons et gestionnaire, on les laissera avec un mandat de gestion. Dans les cas des labos où le CNRS est très majoritaire, Migus demandera la réciproque. Il est prêt à payer les « charges de propriétaire ». Cela favorisera la mobilité.

*Commentaire : le SNTRS, qui avait envoyé une lettre pour demander à rencontrer le comité, sera reçu avec les autres syndicats courant avril... C'est cela le nouveau dialogue social. Le consensus n'est qu'entre les nommés par le gouvernement, celui-ci et le cabinet particulier de Sarkozy. Il y aura bien un choix fait par le CNRS entre les UMR qu'il garde et celles qu'il abandonnera. Le problème des personnels sera crucial.*

### L'emploi et la précarité

Le SG s'appuie sur les déclarations de Sarkozy à Orsay et sur la lettre de la ministre. Le CNRS doit répondre au problème de la surcharge d'heures d'enseignement des maîtres de conférence. C'est pourquoi il a proposé un système de **chaires** communes à l'université et au CNRS. Ce seront des **titulaires**. Ils effectueront 20 à 30% de la charge d'enseignement avec une part qui diffèrera selon les disciplines. Elles représenteront environ 10% des recrutements du CNRS, environ un par section du CN. Migus précisera que le CNRS paiera les salaires, et les universités auront le support budgétaire. Elles donneront un plus aux bénéficiaires, qui percevront un supplément de rémunération des universités pour leurs cours. Cela pour attirer les jeunes sur de tels postes.

Les autres recrutements de chercheurs et d'ITA se feront sur des emplois statutaires. Les départs seront remplacés. La différence de salaire entre les personnels qui partent en retraite et les nouveaux embauchés permettra au CNRS d'améliorer les carrières des ITA, la priorité est les promotions.

Péresse a demandé de réfléchir aux carrières des chercheurs. Pour les ITA la réflexion est en cours avec les IATOS au sein de la commission Schwartz.

Le SG refuse l'idée d'un pilotage accru du ministère sur les emplois. Selon lui, le ministère fixe les orientations et le CNRS intervient sur l'opérationnel.

Le CNRS a réfléchi sur les métiers des ITA. Il y a des fonctions transverses aux disciplines qui permettent la construction de l'interdisciplinarité. La gestion prévisionnelle figurera en annexe du contrat d'objectifs.

Sur la précarité, le volume de CDD est à son plein régime. Le problème selon le SG est de mettre en place une politique de relations humaines du CNRS à leur égard.

---

<sup>1</sup> Un prochain BRS sera consacré à cette question ; lire un des derniers numéros de *Fonction publique* la revue de l'UGFF

*Commentaire : vision qui se veut rassurante. Pourtant la réalité l'est moins. Qui assurera les charges d'enseignement non faites par les lauréats des chaires ? Des CDD ? Si l'on a bien compris, ces chaires « communes », sont en fait des postes de « chercheurs –enseignants » rebaptisés, financés par le CNRS et qui permettront à quelques universités de bénéficier de possibilités supplémentaires d'enseignement. En 5 ans cela fera un volant de 200 postes. C'est peu lorsqu'on le compare au stock de CR, mais tout dépend de l'avenir de ce système. Quant aux ITA, sur quels critères se feront ces promotions, combien en bénéficieront-ils ? Tout cela est fort vague.*

### **Avenir du CNRS**

L'arrivée de Migus permet de traiter de ce point. Pour lui, le CNRS a un rôle de cohérence nationale et internationale. Certaines universités évolueront de manière positive, elles prendront des responsabilités en matière de gestion. A terme elles arriveront à gérer. Unité mixte veut dire co-direction scientifique et co-gestion. **Le CNRS reste l'employeur de ses personnels.** Il a une mission de formation à la recherche.

Sur la structuration du CNRS : il n'est pas possible de généraliser les instituts nationaux. Il y aura donc des instituts internes à côté des deux instituts nationaux, l'INSU et l'IN2P3. Migus cite l'exemple d'EDD qui fonctionne déjà selon ce principe : gestion de laboratoires et de programmes et fonction d'agence de moyen. Il y aura EDD, SDU, SDV et SHS, Mippu éclatera en trois morceaux, Math Physique, Physique nucléaire et Univers.

Ils auront des contrats d'objectifs et de moyens fixés à 4 ans sur 80% des moyens ; des quotas seront imposés pour qu'une partie de crédits aillent ailleurs.

**Les programmes interdisciplinaires et la RH resteront au niveau de la Direction générale.** Pour les ITA, il ne faut pas revenir en effet au marchandage des postes entre départements. Il y aura des « pools de compétences » transverses attribués aux instituts.

Les directions d'instituts auront des fonctions transverses et globales. Elles seront nommées par le ministre sur décision de la présidente.

Ces instituts selon Migus seront différents de ceux de l'Inserm qu'il appelle des micro-instituts... Pour lui, deux instituts de l'INSERM posent problème, car leurs noms recouvrent celui d'une section du comité national : neurosciences et microbien.

Les instituts CNRS auront un rôle de boîte à outil, plus fondamentaux, par rapport aux instituts Inserm, orientés sur le médical. Le CNRS a une mission de coordination nationale sur les objectifs, Syrota a une mission sur l'hôpital et les maladies. Ils sont sur les priorités, le CNRS veille à ce qu'il n'y ait pas de trous, à la cohérence.

À propos du département SHS, Migus précise seulement que des laboratoires avec seulement 1 ou 2 agents du CNRS existent aussi dans d'autres départements.

## **Compte Rendu du Conseil d'Administration de l'INSERM du jeudi 27 mars 2008**

Jean KISTER, Elu SNTRS CGT au CA INSERM

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Vote du PV du CA du 6 décembre 2007 (adopté à l'unanimité)
- 2) **Politique générale – Nouveau Schéma d'organisation de l'INSERM**
- 3) **Rapport d'Activité 2007**
- 4) **Compte financier 2007** (adopté à l'unanimité)
- 5) **Décision Modificative (DM) N°1 du budget 2008** (adoptée à l'unanimité)
- 6) **Fondation de Coopération Scientifique pour la Recherche sur la Maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées**
- 7) **Convention constitutive du GIP « Cancéropôle Nord-Ouest »**
- 8) Demande de remise gracieuse de débet vis à vis des agents comptables principaux (adoptée à l'unanimité)
- 9) Eméritat à Ms WILD et MARC-VERGNE (adoptés à l'unanimité)
- 10) Dons et Legs (adoptés à l'unanimité)

- 11) Questions diverses (demandes intersyndicales) :
- Point sur le dossier Métagenex (SNTRS CGT)
  - Calendrier plan stratégique et contrat d'objectifs INSERM (SGEN)

### **Rassemblement intersyndical :**

*A l'ordre du jour de ce CA figurait le vote du « nouveau schéma » d'organisation de l'INSERM, avec la création de huit instituts thématiques. Les organisations syndicales représentatives des personnels de l'INSERM, avec le soutien de SLR, avaient lancé un appel à un rassemblement devant le CA pour faire part de la très forte inquiétude des personnels : il y a eu environ 100 personnes devant le siège de l'INSERM à Tolbiac. Une partie d'entre eux a pu monter au 10ème étage mais la Présidente du CA refusait de recevoir une délégation au prétexte qu'il y avait des élus des personnels au CA ! Après un long moment d'attente devant la porte du CA, Alain Trautmann (SLR), avec quelques manifestants, a pu faire une très courte intervention devant le CA.*

*Dans le débat (voir ci-dessous), les élus SNTRS CGT, SNCS FSU et SGEN CFDT ont lu une déclaration commune expliquant les raisons de leur vote contre cette réforme de l'INSERM*

### **1- Politique générale – Nouveau Schéma d'organisation de l'INSERM**

Le Directeur Général, A Syrota, a présenté le « nouveau schéma » d'organisation de l'INSERM, avec la création de huit instituts thématiques « chargés de la gestion et de l'animation scientifique de la recherche biomédicale », associant les autres partenaires comme le CNRS, l'INRA, l'INCa (institut national du cancer), l'ANRS (Sida), etc ... Cette « réforme » a été annoncée le 5 mars 2008 par la Ministre de la Recherche et le Directeur Général. **Le CTPC de l'INSERM a adopté ce texte le 17 mars 2008 avec 8 votes contre (SNTRS CGT, SNCS FSU, SGEN CFDT) et 2 abstentions (SNIRS CGC).** Le DG a redit qu'il s'agissait, dans le cadre de la mission que lui a confié la Ministre (nous avons eu officiellement copie de la lettre de mission à Syrota le lendemain du CA), de simplifier le système de la recherche biomédicale en France, sans supprimer aucune structure (la fameuse « révolution douce » selon le discours de V Pécresse), en faisant de l'INSERM le coordinateur des différents acteurs intervenant dans ce domaine. Il a eu le même discours « rassurant » qu'en CTPC ou que lors de la rencontre avec les syndicats (le 10 mars 2008) : pour les agents INSERM, cela ne changera rien ! On se demande bien pourquoi il faut une telle réforme « historique » pour nous dire qu'en fait rien ne change à l'INSERM ! Le fait que les 7 nouvelles Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS), qui ne sont pas encore installées, n'ont pas le même découpage que les 8 Instituts n'est pas un problème pour le DG ! (les CSS ont été créées par l'ancien DG, avant l'arrivée de Syrota et il n'était plus possible de les changer). Le fait que les Centres de Recherche (grosses unités voulues par Bréchet) vont de fait dépendre de plusieurs Instituts n'est pas non plus un problème ! Il n'y a eu aucune concertation, aussi bien en interne à l'INSERM que dans les différents organismes concernés. Cette réforme « interne » de l'INSERM a donc été votée par le CA moins d'un mois après son annonce, sans même attendre la mise en place prochaine du nouveau Conseil Scientifique et des nouvelles Commissions Scientifiques Spécialisées de l'INSERM.

Le Directeur Général de la Santé, D Houssin, a annoncé que le **Ministère de la Santé** allait mettre en place un « **comité d'orientation de la recherche biomédicale et en santé** ». Il s'est déclaré favorable à la création des ces Instituts car cela donne plus de « visibilité », mais on peut se demander les raisons de la mise en place de ce comité au niveau du Ministère de la Santé ??

Une représentante de l'industrie pharmaceutique, ancienne ministre « jupette » de la santé, E Hubert, a déclaré qu'elle « était sur sa faim » car, pour elle, cette réforme n'allait pas assez loin ! Elle doute que cela amène une meilleure efficacité du système de recherche biomédicale car on ne remet en cause aucune des multiples structures impliquées.

Lors du débat du CA, le **Directeur Général du CNRS, Arnold Migus**, tout en déclarant que le CNRS était prêt à s'associer à la mise en place des instituts proposés à l'INSERM, **a fait part de certaines réserves** sur deux points : - certains intitulés des instituts posent problème (notamment ceux de « Neurosciences » et de « Génétique »), - la double fonction de gestion et de programme des futurs instituts n'est pas claire. Pour lui, il faut faire attention à la balance entre recherche fondamentale et recherches sur des priorités. Ainsi, il a cité le cas des prions, des maladies infectieuses émergentes (SRAS) en affirmant qu'heureusement qu'il y avait encore des compétences dans ces domaines en France, malgré le fait qu'elles n'étaient pas alors dans les priorités affichées ! **Le DG du CNRS a clairement demandé la possibilité de rediscuter avec l'INSERM de ces points. Il n'a pas été entendu !**

Certains nommés se sont interrogés sur le fait que l'on avait aucune information sur l'engagement des « partenaires » de ces Instituts ! Et pour cause, puisque qu'aucune instance (conseil d'administration ou conseil scientifique) des organismes partenaires n'a eu le temps de débattre de ce texte proposé par l'INSERM !

**Je suis intervenu pour demander que le CA ne vote pas ce texte dans la précipitation, qu'il faut répondre à la demande de débats du CNRS et qu'il faut attendre la mise en place prochaine du CS et des CSS INSERM !** J'ai aussi rappelé le **contexte de cette réforme**, à savoir l'application du **Pacte de la Recherche** avec la montée en puissance de l'ANR et de l'AERES et celle de la **LRU**. Le discours du Président de la République comme la lettre de Mission de la Ministre à Syrota indiquent clairement que les EPST doivent devenir des agences de moyens et que les universités seront amenées à gérer les unités mixtes (objet de la mission D'Aubert). Or, le DG ne dit rien de tout ce contexte ! **Si l'INSERM devient effectivement le « centre » de la recherche biomédicale, ce ne sera plus du tout le même INSERM qu'aujourd'hui !** La politique scientifique sera décidée par quelques Directeurs nommés et leurs experts, sous contrôle des tutelles ministérielles, au détriment des instances démocratiques. Il est à craindre que seront privilégiées les recherches jugées rentables à court terme au détriment des recherches plus transversales : on ne parle plus de biologie mais seulement de biomédical ! En fait, cette réforme, présentée comme « moderne », est un recul en arrière revenant à la situation d'avant la création de l'INSERM en 1964, où régnaient les mandarins hospitalo-universitaires !

Gilles Bloch, Directeur de la Recherche au Ministère, a approuvé cette réforme car elle apporte - de la visibilité, - de l'efficacité, - une meilleure coordination. C'est un premier pas vis à vis de la complexité du système de recherche biomédicale français. Il ne faut pas attendre plus, le CA doit voter maintenant ce texte car on a trop attendu pour faire ces réformes !

Le vote des huit instituts, tels que proposés par l'INSERM, a été acquis malgré le **vote contre de 5 des 6 représentants du personnel (SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SGEN-CFDT) et de l'abstention de l'élue SNIRS-CGC**. Cela démontre la **volonté de passage en force** aussi bien de la Direction de l'INSERM que des tutelles ministérielles, sans entendre la demande d'un véritable débat avec la communauté scientifique faite par les représentants des personnels et le DG du CNRS.

## **2- Rapport d'Activité 2007**

En fait il s'agit surtout du rapport d'activité de l'ancien DG, Bréchet, vu que Syrota a été nommé à la fin de l'année 2007. Les élus ont indiqué leur difficultés concernant le vote de ce document, dans lequel il y a à la fois un exposé des avancées scientifiques des équipes de l'Institut en 2007, et un bilan de la politique de la direction générale, que nous désapprouvons. C'est pourquoi les **élus SNTRS CGT, SNCS FSU et SGEN CFDT se sont abstenus sur ce texte** (l'élue SNIRS CGC a voté pour).

## **3- Compte financier 2007 (adopté à l'unanimité)**

Il s'agit d'une photographie au 31 décembre 2007 de la situation financière de l'INSERM . Sans entrer dans les détails, j'ai fait deux remarques : 1) le **pourcentage de personnels non permanent a augmenté en 2007** passant de 10% à 14%, et on peut s'attendre à que cela augmente encore vu l'arrêt des créations de postes statutaires au budget 2008 et le nombre important de CDD dans les contrats ANR ; 2) **la part des recettes venant des ressources externes (hors subvention de l'Etat) continue d'augmenter** : elle est passé de 18% en 2005 à 25% en 2007 (salaires compris). J'ai demandé à ce que ce calcul soit fait sans les salaires, ce qui devrait monter de manière encore plus nette que la part du financement externe (par contrats venant de l'ANR, de l'Europe, de l'INCa et autres associations ou fondations caritatives) devient de plus en plus importante.

## **4- Décision Modificative (DM) N°1 du budget 2008 (adoptée à l'unanimité)**

Cette première DM consiste à intégrer les reports de l'année 2007 au budget primitif 2008. Les reports 2007 se montent à 114 Millions d'euros (en baisse par rapport à ceux de 2006), comprenant 67 Millions d'euros de crédits non consommés (souvent des crédits ANR reçus tard dans l'année) et 47 millions d'euros de restes de crédits engagés. La DM N°1 s'élève donc à 122 Millions d'euros, car il y a 8 Millions d'euros de plus values à ajouter aux reports 2007. Cela porte le budget 2008 de l'INSERM à 773 Millions d'euros.

Vu qu'il s'agit surtout de mesures techniques financières et que le risque est que l'Etat mette des bémols au fait d'accepter les reports d'une année sur l'autre, ce qui ne semble pas avoir été le cas cette année, les élus ont voté cette DM N°1.

## 5- Fondation de Coopération Scientifique pour la Recherche sur la Maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées

Il s'agit de l'application du « **plan Alzheimer** » voulu par le président Sarkozy, comme Chirac avait eu son « plan Cancer » avec la création de l'INCa (sous forme de GIP). Ici, le gouvernement n'a pas voulu créer une structure de plus mais propose une **Fondation de Coopération Scientifique** (FCS selon le Pacte de la recherche). Il s'agit d'une structure privée comme celles créées pour les RTRA et les RTRS : les « fondateurs » (Etat, organismes, associations, et industriels) mettent ensemble un capital dont les intérêts servent à financer des programmes de recherches (agence de moyens). Pour l'Alzheimer, il y a les fondateurs publics (pour 1/3 voix) : INSERM, Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (financée par la journée de solidarité !) ; les personnes « qualifiées » (1/3 voix) : l'Association France Alzheimer, etc ... ; et les fondateurs privés, industries pharmaceutiques (1/3 voix). Dans la cadre de la « réforme de l'INSERM », cette fondation sera « adossée » (?) à l'Institut de Neurologie.

Je suis intervenu pour rappeler l'opposition de principe de la CGT à ce type de structure privée pour financer la recherche publique même si le problème de cette maladie est réel et implique des efforts de l'Etat. J'ai relevé les incohérences du découpage de l'INSERM en 8 Instituts : en effet, cette Fondation Alzheimer va être rattachée à l'Institut « neurologie », ce qui peut se comprendre, mais il y a aussi le mot clef « vieillissement » dans l'intitulé de l'Institut « Génétique » !! Comment peut-on expliquer que la maladie d'Alzheimer ne soit pas associée à l'Institut qui doit s'occuper du vieillissement ! Cela montre les limites d'un tel découpage arbitraire de la recherche biomédicale ! De plus, il est illusoire de faire croire au public, aux malades et à leur famille, que l'on va guérir demain cette maladie en créant une Fondation « Alzheimer » ! C'est la même chose pour le cancer. Si ces structures peuvent peut être amener des progrès dans la prise en charge de ces maladies, les scientifiques savent bien que les vraies découvertes majeures ne se programment pas, elles peuvent venir d'autres champs de la science, comme l'immunologie, le cycle cellulaire, ... La science ne fonctionne pas en découpant les disciplines ! Cela ne marche pas ! **Vote pour la participation de l'INSERM à la Fondation Alzheimer : 5 contre (SNTRS CGT, SNCS FSU, SGEN CFDT). L'élue SNIRS CGC a voté pour.**

## 6- Convention constitutive du GIP « Cancéropôle Nord-Ouest »

Il s'agit ici d'un GIP soit une structure de type public à la différence des FCS ! Depuis plusieurs années, il y a une politique d'homogénéiser de tous les cancéropôles (7 en France) pour les mettre tous sous forme de GIP. Ici, il s'agit du cancéropôle Nord-Ouest qui regroupent les Centres Anti-Cancéreux et les Hôpitaux et les Universités de Caen, Lille, Rouen, Amiens ainsi que l'INSERM et le CNRS. Le GIP est créé pour 9 ans. Il peut sembler curieux que, lors de ce CA où on nous a expliqué que le drame de la recherche biomédicale française étaient son éparpillement en de multiples structures (dont les cancéropôles en font partie), on continue malgré tout d'en créer de nouvelles ! Aller y comprendre quelque chose à cette politique ! C'est la raison de mon abstention. **Vote la création du GIP cancéropôle Nord-Ouest : 2 contre (2 SNCS FSU), 3 abstentions (1 SNTRS CGT et 2 SGEN CFDT). L'élue SNIRS CGC a votée pour.**

## 7- Questions diverses : Point sur le dossier Métagenex (SNTRS CGT)

La présidente et le DG INSERM ont répondu qu'à ce jour ils n'avaient aucune information sur ce dossier Métagenex. J'ai demandé que le CA soit informé régulièrement de l'évolution de ce dossier. A suivre ...

# Compte rendu du conseil d'administration du CNRS

## Séance du jeudi 27 mars 2008

Daniel Steinmetz, élu SNTRS-CGT

La présidente modifie l'ordre du jour, pour tenir compte de l'entrevue avec les syndicats qui seront reçus à 10 h 40.

Le compte rendu des débats du conseil d'administration du 6 décembre 2007 est approuvé.

- **Examen des comptes financiers de 2007.**

Les détails de ce rapport feront l'objet d'une analyse ultérieure.

Robert Mahler présente les travaux du comité d'audit. Le comité d'audit s'occupe principalement de l'examen des comptes du CNRS. Il a déjà tenu trois réunions.

Daniel Steinmetz intervient sur la montée de la précarité. Les chiffres du compte financier montrent que depuis 4 ans, le nombre de précaires augmente de près de 600 tous les ans, en équivalent temps plein travaillé. 6451 ETPT en 2007, dont 3018 ETPT sur convention de recherches (ANR en particulier).

Les comptes financiers sont votés à l'unanimité

- **Décision budgétaire modificative 2008 DBM 1.**

La DBM prévoit 326 millions d'euros de reports

La DBM est votée à l'unanimité.

- **Eméritat.** Le conseil adopte la proposition pour les éméritats.

- **Programmes interdisciplinaires 2007.**

Le Directeur Général présente les sept programmes interdisciplinaires de recherche réalisés ces dernières années. G Boetsch, président du conseil scientifique rappelle que le conseil est favorable à de grands programmes bien financés. D. Steinmetz remarque que chaque programme ne bénéficie que de 30 à 50 k€ au maximum, c'est peu par rapport aux programmes de l'ANR. Catherine Bréchnignac précise que le vrai coût d'un PIR doit être le budget consolidé de celui-ci.

### Les organisations syndicales sont reçues.

*JL Mazet du SNCS lit une déclaration. Michel Pierre du SNTRS-CGT rappelle l'importance de la précarité qui est créée par l'ANR, ceci remet en cause du statut de titulaire. Pour Michelle Lauton du Snesup les UMR doivent continuer à exister, il faut créer des postes de chercheurs et d'enseignants chercheurs.*

*Catherine Bréchnignac précise qu'elle a vu la ministre la veille. Celle-ci lui a confié la mission de conduire la réforme. Il y aura concertation. En ce qui concerne les postes et l'ANR, ce n'est pas de son ressort.*

*Jean-Luc Mazet rappelle qu'il n'y a aucune concertation avec le ministère.*

Après la sortie de la délégation syndicale, Catherine Bréchnignac rappelle les trois parties de sa lettre. Elle veut relancer le groupe de travail du conseil d'administration.

En ce qui concerne les instituts, ils disposeront de programmes et de laboratoires. Il faut à la fois de la science et la technologie. Les instituts ne doivent pas être seulement disciplinaires, à l'exemple de EDD.

Patrick Monfort (SNCS) marque son inquiétude : les instituts ne doivent pas préfigurer un éclatement du Centre. Catherine Bréchnignac rappelle le Centre a un rôle national.

Pour un nommé : la science est marquée par les disciplines, il faut briser le communautarisme, il faut des instituts qui restent souples.

Pour Pierre Girard, (CFDT) le CNRS a besoin de personnel dans la durée cad des titulaires.

Catherine Bréchnignac veut garder le côté transversal des ITA, l'interdisciplinarité se fait par les ITA et grâce à leur mobilité.

À la question : est-ce que les départements vont disparaître, la présidente répond oui.

Intervention d'un nommé : il faut éviter de superposer les structures,

Pour un autre nommé, le CNRS est le navire amiral de la recherche, bâtir une organisation c'est une affaire de professionnalisme et non du bavardage. Une organisation doit être cohérente. Le projet semble mélanger les notions de programmes et de projets, il ne faut surtout pas faire passer les disciplines par pertes et profits. Les programmes doivent avoir objectifs. Il faut revoir la relation avec l'ANR. Il faut savoir à quoi va servir le centre.

La fin du conseil traite rapidement des questions diverses.

- désignation des commissaires aux comptes du CNRS
- rapport sur l'exercice 2007 de la délégation de pouvoirs accordée au directeur général concernant l'octroi de subventions
- rapport sur les dons et legs reçus en 2007
- création GIP canceropôle nord-ouest
- prise de participation du CNRS
- arrêté pour la création des nouvelles commissions interdisciplinaires
- délégations de pouvoirs à la présidence.

Durant ce conseil, il n'y a pas eu d'informations nouvelles par rapport à ce que l'on savait lors des rencontres entre direction et syndicats. Rien n'a été dit sur l'avenir des SHS, pourtant, lors d'une rencontre avec les élus, la présidente avait confirmé ses propos tenus devant l'intersyndicale mardi 25 mars. Notons également le silence des représentants du ministère de la recherche. Ils ne sont pas intervenus durant le conseil, ni pour commenter ni pour répondre lorsqu'ils ont été interpellés sur les décisions en matière de d'application de la RGPP au ministère de la recherche. En clair, aucune décision n'est encore prise dans un sens ou dans l'autre pour reconduire les postes libérés par départ à la retraite ou pour les supprimer.

## *Compte rendu de la réunion entre les syndicats des EPST et la ministre de la recherche du mardi 1er avril 2008*

Le ministère était représenté par Valérie Péresse, Mme Marchal et Philippe Gillet. La totalité des syndicats des EPST était présent. La CGT était représentée par Alain Roques de la CGT INRA, Daniel Steinmetz et Annick Kieffer du SNTRS-CGT.

La ministre a commencé son intervention en rappelant la mise en place de l'ANR, du pacte pour la recherche et de la LRU. C'est le moment de la troisième étape : trouver le bon équilibre final. Celui-ci reposera sur quatre piliers : les universités, les organismes, la recherche sur projet et la recherche privée (qui doit être plus dynamique dite-elle). Le groupe de travail de François D'Aubert définira un nouveau partenariat entre les universités et les organismes. Elle ne met pas en cause la mixité des UMR. La ministre a écrit aux responsables des EPST et des EPIC pour leur demander :

- un allègement des contraintes administratives pesant sur les laboratoires
- une évolution du pilotage et de la gestion des UMR. Il y aura deux tutelles au maximum. Il faudra développer la coopération entre universités et organismes en matière de politique de ressources humaines (favoriser les allers retours des chercheurs et des enseignants chercheurs)
- L'attractivité des carrières, la commission Schwartz traite de celle des enseignants chercheurs et des BIATOS, elle a demandé à l'Académie des sciences de traiter de celle des chercheurs.
- Renforcer l'évaluation indépendante de l'AERES, cette dernière sera évaluée au niveau européen
- organiser la valorisation de façon mutualisée et territorialisée
- participation des EPST aux PRES.

Deux feuilles de route plus précises ont été envoyées au CNRS et à l'INSERM. Pour l'INSERM, sa nouvelle organisation mettra fin au morcellement de la recherche biomédicale. Il sera un coordonnateur qui englobera les associations. Pour le CNRS, il s'organisera suivant un modèle d'institut, qui créera la cohérence. Il ne faut pas

faire de cloisonnement, mais mutualiser les forces. Elle affirme ne pas vouloir remettre en cause les cadres statutaires des organismes.

### **Intervention des syndicats**

■ Pour le SNCS : le CNRS est déjà décloisonné, créer des instituts est une régression. Il faut un contrat qui précise le montant du soutien de base au moment de la signature du quadriennal. Inquiétude sur les SHS au CNRS. La mobilité entre les universités et les EPST va se faire en prélevant des postes de titulaires chercheurs pour alimenter d'autres corps. Rappel : il y a déjà 20 % de non titulaires en équivalent temps plein au CNRS. Il faut un plan pluriannuel de l'emploi.

■ Pour la CGT, Annick Kieffer critique l'absence de concertation. Les réformes s'accélèrent. La CGT veut être associée au travail de l'Académie des sciences sur l'attractivité des carrières, il faut aussi parler du statut des ITA, car il est important de réfléchir à l'organisation du travail dans les laboratoires. L'attractivité des carrières cela veut dire améliorer les carrières pour tous. Le pacte pour la recherche alourdit le travail des chercheurs. Pour ce qui concerne les disciplines et notamment SHS, le CNRS a joué un rôle important dans leur structuration, Il ne faut pas risquer de casser les constructions qui sont fragiles. Il y a une explosion de la précarité, il faut un plan pluriannuel de l'emploi. L'AERES a brisé la cohérence de l'évaluation, elle exclut les ITA, ceux-ci doivent être associés à l'évaluation des unités. Pour ce qui concerne les tutelles des UMR, il faut regarder cas par cas. Le CNRS doit garder la maîtrise de ses personnels.

■ Pour la CFDT, la recherche a besoin de long terme et donc de postes de titulaires et non pas de CDD. L'initiative doit venir des scientifiques. Pour les EPST, il faut une politique de ressources humaines ambitieuse, un financement simple des unités, un partenariat entre les universités et les EPST, plus de démocratie. Réserve sur les instituts. La CFDT rappelle qu'elle a soutenu le projet Larrourou Mégie.

■ Pour FO, les instituts sont une menace d'éclatement, quel avenir pour l'INRA, l'INRIA etc. Repose le problème de la précarité

■ Pour l'UNSA, inquiétude des personnels, inquiétude devant la politique du tout contrat et sur l'évaluation inquiétude des jeunes chercheurs il faut sécuriser leur parcours professionnel.

■ Pour SUD : désaccord avec la recherche sur projet : à quoi servent les organismes ?

■ Pour le SNIRS-CGC : laissez-nous travailler, il y a assez de réformes

■ Pour la CFTC, qui va gérer les crédits y aura-t-il un tri des UMR ?

Alain Roques, de la CGT INRA, intervient sur le rapport Attali et pose la question des postes de titulaires en 2009 : y en aura-t-il ou pas ?

### **Les réponses de la ministre :**

- Les instituts du CNRS ne doivent pas impacter les autres EPST, il faut éviter les doublons. Les instituts du CNRS seront nationaux lorsque aucun autre organisme ne fera la recherche de l'institut.

- Attali n'est pas encore ministre, dans toutes ses propositions on ne retiendra que le développement des PRES.

- Nous défendons les organismes, on va les moderniser. Les universités ne géreront pas les instituts mais n'oubliez pas que la LRU modifie le paysage.

- Le problème : c'est difficile de mettre en adéquation le fonctionnement scientifique avec les besoins de financement de celui-ci. 30 % des personnels vont prendre leur retraite dans les cinq années à venir et le CNRS n'est pas capable de définir ses besoins en personnel de discipline par discipline. Les politiques veulent avoir la justification des dépenses discipline par discipline. La création d'institut doit permettre de clarifier les besoins en financement et en ressources humaines. Il y a un problème de lisibilité dans les programmes des organismes, il faut créer un lieu de confiance. Par exemple, le CNRS n'a pas encore de comptes certifiés et les labos ne fonctionnent pas à coût complet (exemple l'institut d'Athènes est un avantage en nature pour les sciences humaines). Je refuse l'opacité pour gérer l'attribution des ressources, il faut concilier de regard celui du politique qui voit les enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle et celui des scientifiques.

- la recherche sur projet est un progrès mais il faut moins probablement un meilleur équilibre entre les crédits récurrents et les crédits sur projet.

- les carrières des ITA seront également traitées par l'académie des sciences

- Nous ne sommes pas dans une logique de création d'emplois supplémentaires. Pour nous, la priorité c'est l'environnement (les locaux) et les carrières. En ce qui concerne les postes de 2009, nous ne sommes qu'au début de la procédure d'arbitrage du gouvernement
- En ce qui concerne, l'AERES, elle rappelle que l'élection n'est pas une source de légitimité scientifique et qu'il faut se mettre aux normes internationales.
- Elle déclare en fin d'entretien qu'elle est prête à s'engager sur des recrutements pluriannuels mais discipline par discipline, lorsqu'elle estimera les demandes justifiées.

### **Conclusion :**

*Les réformes s'accélèrent. Cette entrevue avait un contenu formel. Il n'est pas sûr que l'on obtienne de véritables négociations. La CGT affirme que les négociations sur l'attractivité des carrières ne doivent pas passer par des commissions d'audit, mais par des négociations avec les organisations syndicales représentatives des personnels. Le gouvernement a la volonté de contrôler le travail des scientifiques de façon encore plus étroite. Les organismes devront justifier auprès du ministère leur demandes de postes et de financements discipline par discipline. La création des instituts au CNRS et à l'INSERM crée les conditions d'une future restructuration de la recherche. On est bien là dans une démarche identique à celle mise en œuvre de façon globale par la révision des politiques publique, (RGPP). « il faut passer au crible les dépenses et les missions des administrations » a déclaré N. Sarkozy. La recherche n'y échappera pas. La création de chaires juniors au CNRS peut à terme diminuer de façon draconienne les emplois de chercheurs à temps plein. La mise en place des instituts qui pourraient être les futurs demandeurs de postes et de crédits crée les conditions du démantèlement du CNRS.*